

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bourges, le lundi 24 janvier 2022

Covid-19 : n'attendez pas pour vous faire vacciner !

A la suite des annonces du Premier ministre, l'ensemble de la population âgée de 12 ans et plus peut désormais se faire vacciner avec une dose de rappel. Les habitants concernés en région Centre-Val de Loire peuvent d'ores et déjà obtenir ce rappel, grâce aux nombreux créneaux de rendez-vous auprès des centres de vaccination ou des professionnels de ville.

La vaccination reste plus que jamais une arme majeure pour se protéger soi-même et protéger les autres. Plus de 2 000 000 de personnes sont d'ores et déjà complètement vaccinées en Centre-Val de Loire.

Le passe vaccinal entre en vigueur aujourd'hui pour les personnes de 16 ans et plus. Les personnes qui souhaitent continuer à bénéficier du pass sanitaire doivent donc être à jour de leur schéma vaccinal, un test négatif ne permet plus de valider le pass sanitaire. Exceptionnellement, les personnes qui feront leur 1^{ère} dose d'ici au 15 février pourront bénéficier d'un passe vaccinal valide dès cette première injection, à condition qu'ils valident leur deuxième dose un mois plus tard et, dans l'intervalle, qu'ils justifient également d'un test négatif de moins de 24 heures.

A compter du 15 février par ailleurs, pour obtenir la dose de rappel, chacun disposera d'un délai limité à 4 mois après avoir reçu sa 2^{ème} dose pour continuer à bénéficier de son passe vaccinal. Si vous avez reçu votre deuxième dose avant le 15 octobre, vous êtes donc concernés dès le 15 février.

Enfin, à partir d'aujourd'hui, les adolescents de 12 à 17 ans peuvent bénéficier d'une dose de rappel, 6 mois après leur deuxième dose.

Grâce à la mobilisation des professionnels de santé de la région, actifs et retraités, des associations de protection civile, des sapeurs-pompiers, des collectivités locales, des bénévoles, de nombreuses possibilités de vaccination existent aujourd'hui en région Centre Val de Loire, en centre de vaccination, en pharmacie ou au cabinet des médecins généralistes.

Dans le département du Cher, près de 25 000 créneaux sont ainsi proposés dans les centres de vaccination d'ici au 15 février. Il est préférable, pour être certain d'obtenir un rendez-vous, de s'y prendre dès maintenant : toutes les personnes concernées par l'échéance du 15 février peuvent d'ores et déjà obtenir leur dose de rappel.

Pour rappel, une personne complètement vaccinée à 4,5 fois moins de risques d'attraper la Covid-19 et surtout 25 fois moins de risques d'être admise en soins critiques.

Plus que jamais, nous appelons chaque habitant de la région à se faire vacciner, en vaccination initiale comme en rappel.

Contact presse Bureau de la représentation de l'État et de la communication

Tél : 02 48 67 34 36
Mél : pref-communication@cher.gouv.fr
www.cher.gouv.fr

Place Marcel Plaisant
CS 60022
18020 BOURGES CEDEX